

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 737

25 juillet 2005

SOMMAIRE

African Financial Holding S.A., Luxembourg	35336	Marena S.A., Luxembourg	35368
Asia Oceania Management S.A., Luxembourg	35338	Marena S.A., Luxembourg	35369
Aspen S.A., Luxembourg	35370	Mark IV Holdings S.C.S., Luxembourg	35369
Bas Trading, S.à r.l., Luxembourg	35339	MIV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35368
Bas Trading, S.à r.l., Luxembourg	35339	Michel Albert Investissements S.A., Luxembourg	35372
Beauvoir International S.A., Luxembourg	35374	Noemi International S.A., Luxembourg	35374
Benesec S.A., Luxembourg	35373	Noemi International S.A., Luxembourg	35375
Boelekes S.A., Luxembourg	35375	Octo Group S.A., Dippach	35376
Brillant-Express, S.à r.l., Olm	35336	Pasucha Klepzig & Associés Architectes & Ingé- nieurs, S.à r.l., Luxembourg	35367
C.F.E.P., Compagnie Financière Européenne de Participations S.A., Luxembourg	35375	Pattaya Holdings S.A., Luxembourg	35365
Café-Restaurant Borlon, S.à r.l., Kayl	35330	Pavillon S.A., Luxembourg	35369
Card Concept International S.A., Luxembourg	35370	Pergana Holding S.A., Luxembourg	35366
Card Concept International S.A., Luxembourg	35370	Photo-Studio 2000, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	35366
Ci-Erre Lux S.A., Luxembourg	35338	POPilex S.A., Luxembourg	35365
Ci-Erre Lux S.A., Luxembourg	35339	Private Equity International S.A., Luxembourg	35375
Compass Investment Company III, S.à r.l., Lu- xembourg	35330	Procter & Gamble Luxembourg Investment SCS, Luxembourg	35374
Compass Investment Company III, S.à r.l., Lu- xembourg	35332	Procter & Gamble Luxembourg Investment SCS, Luxembourg	35374
(The) Crusade S.A., Luxembourg	35364	Procter & Gamble Luxembourg Investment SCS, Luxembourg	35374
Cyria S.A., Luxembourg	35366	S.C.I. Em den Bëschel, Diekirch	35342
Dok S.A., Strassen	35365	S.C.I. Em den Bëschel, Diekirch	35342
E.M. Conseils, S.à r.l., Luxembourg	35373	S.I.R.T, S.à r.l., Luxembourg	35375
Eichenberg S.A.H., Luxembourg	35372	SIDEC-Solar 1 S.C., Beckerich	35333
Financière et Industrielle Privée S.A., Luxem- bourg	35371	Siba S.A., Luxembourg	35364
Flour S.A.H., Luxembourg	35364	Sigmalux Immobilière S.A., Luxembourg	35363
Fondation INRIE, Luxembourg	35371	Société Hôtelière Europe, S.à r.l., Luxembourg	35367
Funiculaire S.A., Luxembourg	35365	Swicorp International Holdings S.A., Luxembourg	35371
Hall Investment S.A., Luxembourg	35345	Teranim S.A.H., Luxembourg	35336
Ipsilux Immobilière S.A., Luxembourg	35367	Tetalux Immobilière S.A., Luxembourg	35368
IVG, Interesseveräin Gaasperech, Syndicat d'Inté- rêts Locaux de Gasperich, A.s.b.l., Luxembourg	35370	Threeland Hôtels S.A., Pétange	35373
JPMorgan European Property Holding Luxem- bourg 3, S.à r.l., Senningerberg	35346	Total Luxembourg S.A., Luxembourg	35354
JPMorgan European Property Holding Luxem- bourg 4, S.à r.l., Senningerberg	35355	Villa Differdange S.A., Luxembourg	35366
Lybra Investments, S.à r.l., Luxembourg	35340	Vimarense S.A., Esch-sur-Alzette	35372
Lybra Investments, S.à r.l., Luxembourg	35342	Vortex S.A., Luxembourg	35369
Mafa, S.à r.l., Luxembourg	35367	Westbra S.A., Luxembourg	35373
		Xilux Immobilière S.A., Luxembourg	35368
		«Rollinger-Solar» S.C., Beyren	35343

CAFE-RESTAURANT BORLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3620 Kayl, 90, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 72.016.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'un courrier de Monsieur Richard Bornong, demeurant à L-3620 Kayl, 90, rue Notre Dame, du 9 mars 2005, que ce dernier a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant technique de la S.à r.l. CAFE-RESTAURANT BORLON.

- Il résulte encore d'un courrier de Monsieur Richard Bornong, demeurant à L-3620 Kayl, 90, rue Notre Dame, du 10 mars 2005, que ce dernier a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la S.à r.l. CAFE-RESTAURANT BORLON qui fut jusqu'alors établi à L-3620 Kayl, 90, rue Notre Dame.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Signature

Le mandataire de R. Bornong

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023891.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 27,617,300.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.922.

—
In the year two thousand and five, the fourth day of February.

Before Mr. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.922 (the Company). The Company has been incorporated on 2 August 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1168 dated 17 November 2004. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr. Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg dated 14 December 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appeared COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermuda, in its capacity as the owner of all the shares of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Bernard Beerens, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hamilton, Bermuda, on 3 February 2005.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder owns all the 1,104,692 (one million one hundred and four thousand six hundred ninety-two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000 (one million Euro) in order to reduce the share capital of the Company from its present amount of EUR 27,617,300 (twenty-seven million six hundred seventeen thousand three hundred Euro) represented by 1,104,692 (one million one hundred four thousand six hundred ninety-two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to an amount of EUR 26,617,300 (twenty-six million six hundred seventeen thousand three hundred Euro) by way of the redemption and cancellation of 40,000 (forty thousand) shares held by the Sole Shareholder in the Company, together with a repayment of share premium to the Sole Shareholder in an amount of EUR 4,000,000 (four million Euro), with a payment in kind to the Sole Shareholder in an amount of EUR 5,000,000 (five million Euro);

2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the reduction of the share capital adopted under item 1. above;

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the cancellation of the shares repurchased under item 1. above; and

4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000 (one million Euro) in order to reduce the share capital of the Company from its present amount of EUR 27,617,300 (twenty-seven million six hundred seventeen thousand three hundred Euro) represented by 1,104,692 (one million one hundred four thousand six hundred ninety-two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to an amount of EUR 26,617,300 (twenty-six million six hundred seventeen thousand three hundred Euro). Such reduction is performed by way of the redemption and cancellation of 40,000 (forty thousand) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company, together with a repayment of share premium to the Sole Shareholder in an amount of EUR 4,000,000 (four million Euro). The repayment of the aggregate amount of EUR 5,000,000 (five million Euro) will be made in kind to the Sole Shareholder by means of a loan receivable in an amount of EUR 5,000,000 (five million Euro) held by the Company pursuant to a loan agreement dated 21 January 2005 by and between the Company as lender and the Sole Shareholder as borrower.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above reduction of the share capital of the Company as follows:

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P.: 1,064,692 shares.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed EUR 26,617,300 (twenty-six million six hundred seventeen thousand three hundred Euro), represented by 1,064,692 (one million sixty-four thousand six hundred ninety-two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby gives power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the cancellation of the shares repurchased pursuant to the first resolution above.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000 (seven thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.922 (la Société). La Société a été constituée le 2 août 2004 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1168 du 17 Novembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, du 14 décembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu COMPASS PARTNERS EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., un limited partnership organisé sous le droit des Bermudes, ayant son siège social au 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, en sa qualité de détenteur de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique), ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 3 février 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 1.104.692 (un million cent quatre mille six cent quatre vingt douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros) afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 27.617.300 (vingt-sept millions six cent dix-sept mille trois cents euros), représenté par 1.104.692 (un million cent quatre mille six cent quatre vingt douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 26.617.300 (vingt-six millions six cent dix-sept mille trois cents euros) par voie de rachat et d'annulation de 40.000 (quarante mille) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, accompagnée d'un remboursement de prime d'émission à l'Associé Unique d'un

montant de 4.000.000 (quatre millions d'euros), avec un paiement en nature à l'Associé Unique d'un montant de 5.000.000 (cinq millions d'euros);

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la réduction du capital décidée sous le point 1. ci-dessus;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des associés de la Société de l'annulation des parts sociales rachetées sous le point 1. ci-dessus; et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros) afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 27.617.300 (vingt-sept millions six cent dix-sept mille trois cents euros), représenté par 1.104.692 (un million cent quatre mille six cent quatre vingt douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 26.617.300 (vingt-six millions six cent dix-sept mille trois cents euros). Cette réduction est accomplie par voie de rachat et d'annulation de 40.000 (quarante mille) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société et accompagnée d'un remboursement de prime d'émission à l'Associé Unique d'un montant de 4.000.000 (quatre millions d'euros). Le remboursement du montant global de 5.000.000 (cinq millions d'euros) sera effectué en nature à l'Associé Unique au moyen d'une créances de prêt d'un montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) détenue par la Société en vertu d'un contrat de prêt du 21 janvier 2005 entre la Société en tant que prêteur et l'Associé Unique en tant qu'emprunteur.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat dans la Société est, suite à la réduction du capital social de la Société ci-dessus comme suit:

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P.: 1.064.692 parts sociales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 26.617.300 (vingt-six millions six cent dix-sept mille trois cents euros) représenté par 1.064.692 (un million soixante-quatre mille six cent quatre-vingt douze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des associés de la Société de l'annulation des parts sociales rachetées en vertu de la première résolution ci-dessus.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.000 (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 75, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

(027196.3/211/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 avril 2005.

COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.922.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

J. Elvinger.

(027198.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

SIDEC-SOLAR 1 S.C., Société Civile.

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.
R. C. Luxembourg E 630.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Entre les soussigné(e)s:

Madame, Barhtel Sonja, 2, an der Bremchen, L-8720 Rippweiler;

Monsieur, Dawance Arthur, 3, rue Mayrich, L-8528 Colpach-Haut, représenté par son administrateur légal, Monsieur,

Dawance Bruno, 3, rue Mayrich, L-8528 Colpach-Haut;

Monsieur, Even Alex, 7, Leembierg, L-8531 Ell;

Monsieur, Harpes Remy, 2, an der Bremchen, L-8720 Rippweiler;

Madame, Heusbourg Annette, 9, Kiemerchen, L-7470 Saeul;

Madame, Juchem Ferny, 43, Dikrecherstross, L-8523 Beckerich;

Monsieur, Keyzers Jan, 3, Lehrhof, L-9144 Grosbous;

Monsieur, Kips Marc, 1, Réidenerwee, L-8523 Beckerich;

Monsieur, Lang Luc, 9, rue Saint-Roch, L-8614 Reimberg;

Monsieur, Marcus Jos, 3, rue des bois, L-8614 Reimberg;

Monsieur, Marx Charles, 23, rue Abbé Neuens, L-8811 Bilsdorf;

Monsieur, Müller Roger, 3, rue des champs, L-9173 Michelbouch;

Monsieur, Reding Léon, 3, route de Bissen, L-9173 Michelbouch;

Monsieur, Reiser Joé, 34, route de Nagem, L-8509 Redange;

Monsieur, Reiser Raymond, 74, Grand-rue, L-8510 Redange;

Monsieur, Thilmany Aloyse, 10, rue Tyres, L-8511 Redange;

Monsieur, Welter Philip, maison 5, L-8541 Kapweiler, représenté par son administrateur légal, Madame, Welter

Anne-Marie, maison 5, L-8541 Kapweiler;

Monsieur, Wolff Jean- Pierre, B.P. 31, L-8501 Redange;

Monsieur, Zigrand Robert, 28, rue de Nagem, L-8509 Redange;

ci-après dénommé(e)s «associé(e)s»,

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code Civil.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile SIDEC-SOLAR 1 S.C.

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Redange. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 28 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre II. Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 22,44 kWp qui sera installée sur le toit du Parc de Recyclage de Redange, rue de Niederpallen à L-8506 Redange. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre III. Engagements des Associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 22,44 kWp, représenté par 136 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000,- EUR.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Madame, Barhtel Sonja, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Dawance Arthur, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Even Alex, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Harpes Remy, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, Heusbourg Annette, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, Juchem Ferny, a apporté 8 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 8/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Keyzers Jan, a apporté 8 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 8/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Kips Marc, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Lang Luc, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Marcus Jos, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Marx Charles, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Müller Roger, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Reding Léon, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Reiser Joé, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Reiser Raymond, a apporté 8 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 8/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Thilmany Aloyse, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Welter Philip, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Wolff Jean-Pierre, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Zigrand Robert, a apporté 7 modules photovoltaïques Conergy A 165 P avec système de montage, 7/136 du câblage et de l'infrastructure commune.

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Madame, Barhtel Sonja	7 parts sociales
Monsieur, Dawance Arthur	7 parts sociales
Monsieur, Even Alex	7 parts sociales
Monsieur, Harpes Remy	7 parts sociales
Madame, Heusbourg Annette	7 parts sociales
Madame, Juchem Ferny	8 parts sociales
Monsieur, Keyzers Jan	8 parts sociales
Monsieur, Kips Marc	7 parts sociales
Monsieur, Lang Luc	7 parts sociales
Monsieur, Marcus Jos	7 parts sociales
Monsieur, Marx Charles	7 parts sociales
Monsieur, Müller Roger	7 parts sociales
Monsieur, Reding Léon	7 parts sociales
Monsieur, Reiser Joé	7 parts sociales
Monsieur, Reiser Raymond	8 parts sociales
Monsieur, Thilmany Aloyse	7 parts sociales
Monsieur, Welter Philip	7 parts sociales
Monsieur, Wolff Jean-Pierre	7 parts sociales
Monsieur, Zigrand Robert	7 parts sociales

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'Assemblée Générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour.

La première Assemblée Générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale Extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en Assemblée Générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en Assemblée Générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre V. Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'Assemblée Générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1.000,- EUR. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'Assemblée Générale est indispensable.

Titre VI. Fin de la Société

Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel(le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec son héritier.

Titre VII. Dispositions Générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code Civil, Livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en Assemblée Générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A., avec siège social à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss (modification de l'article 2).

4. L'Assemblée Générale ordinaire aura lieu le... 2005.

Annexe: Description de la partie commune

Aufdachmontagegestell: - System zur Aufständigung auf 30° (3 Reihen)

Wechselrichter: - SMA 5000TL (4 Stück)

Fernüberwachung: - Sunny Boy Control Light mit GSM-Modem

- Netzleitungsmodem (4 Stück)

DC-Verkabelung und AC-Verkabelung.

Fait à Redange, le 12 octobre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07639. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027417.3/000/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

BRILLANT-EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8344 Olm, 18, rue F.D. Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 31.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ch. Doerner

Notaire

(026588.3/209/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2005.

TERANIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.237.

Avec effet au 10 février 2005, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 27, avenue Monterey, 2163 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Fasbender, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027084.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.633.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Céline Bonvalet, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg,

«Le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de société anonyme holding AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.633, constituée suivant acte reçu en date du 24 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 31 mai 1988 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2004,

en vertu d'un pouvoir à elle conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 13 décembre 2004;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 15.500.000,- (quinze millions cinq cent mille euros), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 155,- (cent cinquante-cinq euros) chacune entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 25.500.000,- (vingt-cinq millions cinq cent mille euros), et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 13 décembre 2004 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation de capital autorisée et notamment à concurrence de EUR 2.635.000,- (deux millions six cent trente cinq mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 15.500.000,- (quinze millions cinq cent mille euros), à EUR 18.135.000,- (dix huit millions cent trente cinq mille euros), par la création et l'émission de 17.000 (dix-sept mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR

155,- (cent cinquante cinq euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles comme suit:

- Le F.M.O pour 3.400 actions nouvelles par annulation et compensation d'une partie du prêt convertible qu'il avait consenti à AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., à concurrence de EUR 527.000,-.

Les personnes ci-après dénommées, par compensation à due concurrence de créances détenues sur la société:

- Société COLINA: 1417 actions,
- AXA ASSURANCES Sénégal: 1322 actions,
- NATEXIS BANQUES POPULAIRES: 1.052 actions,
- Jean-Pierre Colomer: 162 actions,
- Mossadeck Bally: 139 actions,
- SUNU FINANCES HOLDING S.A.: 240 actions,
- Francis Sueur: 60 actions,
- Laurent Cyrille Faboumy: 439 actions,
- Diocèse de Djougou: 100 actions,
- Gilbert Biny: 1.000 actions,
- Paul Derreumaux: 450 actions,
- Georges Aballo: 845 actions,
- Assoma Banda: 32 actions,
- Ernest Richard: 55 actions,
- Samuel Dossou: 871 actions,
- Gilbert Mehoul-Loko: 760 actions,
- Paulin L. Cossi: 69 actions,
- Société AGORA S.A.: 3.331 actions,
- Mme Léonide Assankpon: 236 actions,
- M. Mohamed Bouamatou: 1.020 actions.

V.- Que les 17.000 actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles existant au profit des souscripteurs et à charge de la société AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., prédésignée, et en annulation de leurs créances respectives à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant ABAX AUDIT, avec siège social à Luxembourg, 6, Place de Nancy, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, pour l'augmentation de capital de la société AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., nous n'avons pas d'observation à formuler sur 1 avaleur globale de l'apport autre qu'en numéraire, qui correspond au moins aux 17.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 155,- chacune émettre en contrepartie de l'apport.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.»

Ledit rapport, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que dans le cadre de cette augmentation le Conseil a décidé de l'attribution de 17.000 nouvelles parts de gestion aux anciens détenteurs de parts de gestion, au prorata des parts détenues actuellement et ceci conformément à l'article 3 alinéa 13 des statuts de la société. Étant entendu cependant que les parts de gestion accordées à M. Paul Derreumaux et à la société PROPARCO seront attribuées au F.M.O. conformément aux accords conclus entre ces détenteurs.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 18.135.000,- (dix huit millions cent trente cinq mille euros), représenté par 117.000 (cent dix sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 155,- (cent cinquante cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-huit mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Bonvalet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 42, case 11. – Reçu 26.350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(027162.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

ASIA OCEANIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.893.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of March 11, 2005

- Messieurs Yoshirou Enya, André Schmit, Serge D'Orazio and Jean-André Stammet are re-elected as Directors for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2006.
- DELOITTE S.A., Luxembourg, is re-elected as Authorised Independent Auditor, for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2006.

Suit la traduction française de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 2005:

- Messieurs Yoshirou Enya, André Schmit, Serge D'Orazio et Jean-André Stammet sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.
- DELOITTE S.A. est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Certifié sincère et conforme
Pour ASIA OCEANIA MANAGEMENT S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06457. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(027089.3/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.674.

L'an deux mille cinq le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CI-ERRE LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.674, constituée suivant acte reçu le 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 106 du 18 février 1998.

L'assemblée est présidée par Harald Charbon, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Hélène Mercier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antonella Graziano, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 6.000 (six mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 11 des statuts en relation avec la date d'Assemblée Générale Annuelle pour lui donner la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: H. Charbon, H. Mercier, A. Graziano, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2005. J. Elvinger.
(027206.2/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.674.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027208.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

BAS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 84.353.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.
Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Yusuf Bas, indépendant, demeurant à B-1030 Bruxelles, 10, rue Gendebien,
Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Yusuf Bas, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée BAS TRADING, S.à r.l., ayant son siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 15, rue d'Audun, constituée sous la dénomination de SNACK L'ORIENTAL, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hespérange, en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 356 du 5 mars 2002, modifiée en BAS TRADING, S.à r.l., suivant acte reçu par le prêtre notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1214 du 18 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.353, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

2. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: Y. Bas, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, vol. 147S, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

E. Schlessler.

(027560.3/227/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

BAS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 84.353.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

E. Schlessler.

(027561.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LYBRA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 1,182,200.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 104.059.

In the year two thousand and five, on the fourth day of February.

Before Mr. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LYBRA HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.054 (the Sole Shareholder),

acting in its capacity as the holder of all the shares in the share capital of LYBRA INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 398, route d'Esch in L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.059 (the Company) and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of Mr. Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated 26 October 2004, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by a deed Mr. Henri Hellinckx, prenamed, dated 10 November 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Sole Shareholder appears hereby for the purpose of holding an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of the Company and is represented by Mr. Bernard Beerens, Avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the sole shareholder of the Company and that it holds all the 47,288 (forty-seven thousand two hundred eighty-eight) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each in the share capital of the Company which is set at EUR 1,182,200 (one million one hundred eighty-two thousand two hundred Euro);

II. that the Sole Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Amendment of article 8.9 of the Articles;
2. Change of the financial year of the Company and amendment of article 14 of the Articles; and
3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 8.9 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 8.9.** All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or where there is more than one manager, of the Board of Managers. Where there is one manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, where there is more than one manager, by the joint signature of two members of the Board of Managers. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.»

Second resolution

The Meeting resolves (i) that each financial year of the Company shall begin on 1 November and end on 31 October of the following year and as a result, (ii) to close on 31 October 2004, with retroactive effect, the first financial year of the Company, having started, as a result of transitory provisions following the incorporation of the Company, on 26 October 2004, (iii) that the current financial year of the Company having started in accordance with this change on 1 November 2004 will end on 31 October 2005, and (iv) to amend article 14 of the Articles which will henceforth read as follows:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's accounting year begins on 1 November each year and ends on 31 October of the following year.»

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LYBRA HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 104.054 (l'Associé Unique),

agissant en sa qualité de détenteur de l'ensemble des parts sociales du capital social de LYBRA INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 104.059 (la Société), et constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, daté du 26 octobre 2004, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par un acte de Maître Henri Hellinckx, prénoté, daté du 10 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Associé Unique comparait ici pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de la Société et est représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être soumise ensemble avec lui à l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté de la manière décrite ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'associé unique de la Société et qu'il détient toutes les 47.288 (quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société qui est fixé à EUR 1.182.200 (un million cent quatre-vingt-deux mille deux cent euros);

II. que l'Associé Unique souhaite prendre des décisions sur les points de l'agenda suivant:

1. Modification de l'article 8.9 des Statuts;
2. Modification de l'année sociale de la Société et modification de l'article 14 des Statuts; et
3. Divers.

III. que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.9 des Statuts de telle sorte à ce qu'il ait désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.9.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique du Gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Les Associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide (i) que chaque année sociale de la Société commence le 1 novembre et se termine au 31 octobre de l'année suivante et, en conséquence, (ii) de clôturer au 31 octobre 2004, avec effet rétroactif, le premier exercice social de la Société, ayant commencé, en raison des dispositions transitoires adoptées lors de la constitution de la Société, le 26 octobre 2004, (iii) que l'année sociale actuelle, ayant commencé, conformément à ce changement, le 1^{er} novembre 2004, se clôturera le 31 octobre 2005, et (iv) de modifier l'article 14 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.»

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, il est établi qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 147S, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

(027179.3/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

LYBRA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 104.059.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

J. Elvinger.

(027180.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

S.C.I. EM DEN BËSCHEL, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société civile immobilière S.C.I. EM DEN BËSCHEL, avec siège social à L-7470 Saeul, 2, rue de Mersch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 774 du 23 octobre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1209 du 21 décembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 908 du 4 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roland Lieber, administrateur de sociétés, demeurant à B-Malmédy, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Transfert du siège social à L-9227 Diekirch, Esplanade 50, et modification subséquente du premier alinéa de l'article quatre des statuts.

II. Que la présente Assemblée Générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée datée du 9 mars 2005.

III. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, soixante-quinze (75) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société à L-9227 Diekirch, Esplanade 50, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Diekirch.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Lieber, B. Bartolovic, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, vol. 147S, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

E. Schlessler.

(027567.3/227/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

S.C.I. EM DEN BËSCHEL, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

E. Schlessler.

(027569.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

«ROLLINGER-SOLAR» S.C., Société Civile.

Siège social: L-5410 Beyren, 13, rue Berghaff.

R. C. Luxembourg E 628.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le 10 avril.

Entre les soussigné(e)s:

Madame, Kohnen Joséphine, 11, rue du Chemin de Fer, L-3766 Tetange;
Monsieur, Rollinger Daniel, 13, rue Berghaff, L-5410 Beyren, représentée par ses administrateurs légaux,
Madame, Rollinger-Hild Marie et Monsieur, Rollinger Roger, 13, rue Berghaff, L-5410 Beyren;
Monsieur, Rollinger Frank, 13, rue Berghaff, L-5410 Beyren;
Monsieur, Rollinger Marc, 13, rue Berghaff, L-5410 Beyren;
Madame, Rollinger-Hild Marie-Jeanne, 13, rue Berghaff, L-5410 Beyren;
Madame, Rollinger-Feltes Marie, 4, rue Berghaff, L-5410 Beyren;
Madame, Rollinger Maria, 11, rue du Chemin de Fer, L-3766 Tetange;
Monsieur, Rollinger Roger, 13, rue Berghaff, L-5410 Beyren;
Monsieur, Schroeder Léon, 117, rue de la Libération, L-4798 Linger;
Madame, Schroeder-Rollinger Anni, 117, rue de la Libération, L-4798 Linger;
Madame, Steffen Marie-Josée, 11, rue du Chemin de Fer, L-3766 Tetange;
Monsieur, Zemmes Emile, 39, rue Fuert, L-5410 Beyren;
ci-après dénommé(e)s «associé(e)s»,
il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code Civil.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée**Art. 1^{er}. Dénomination.** La société est dénommée société civile «ROLLINGER-SOLAR» S.C.**Art. 2. Siège social.** Le siège de la société est établi dans la commune de Flaxweiler. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.**Art. 3. La durée.** La société civile est constituée pour une durée de 20 ans à partir de la signature de ce contrat.**Titre II. Objet****Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exploitation deux installations photovoltaïques de 24 kWp qui seront installées sur le toit de deux bâtiments appartenant à Rollinger Roger et Rollinger-Hild Marie-Jeanne à L-5410 Beyren, 13, rue Berghaff. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.**Titre III. Engagements des Associé(e)s****Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 48 kWp, représenté par 384 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000,- EUR (mille euros).

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Madame, Kohnen Joséphine, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Rollinger Daniel, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Rollinger Frank, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Rollinger Marc, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, Rollinger-Hild Marie-Jeanne, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, Rollinger-Feltes Marie, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, Rollinger Maria, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Rollinger Roger, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Schroeder Léon, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, Schroeder-Rollinger Anni, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, Steffen Marie-Josée, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, Zemmes Emile, a apporté 32 modules photovoltaïques Philips PSM 125 avec système de montage, 32/384 du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Madame, Kohnen Joséphine	32 parts sociales
Monsieur, Rollinger Daniel	32 parts sociales
Monsieur, Rollinger Frank	32 parts sociales
Monsieur, Rollinger Marc	32 parts sociales
Madame, Rollinger-Hild Marie	32 parts sociales
Madame, Rollinger-Feltes Marie	32 parts sociales
Madame, Rollinger Maria	32 parts sociales
Monsieur, Rollinger Roger	32 parts sociales
Monsieur, Schroeder Léon	32 parts sociales
Madame, Schroeder-Rollinger Anni	32 parts sociales
Madame, Steffen Marie-Josée	32 parts sociales
Monsieur, Zemmes Emile	32 parts sociales

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'Assemblée Générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour.

La première Assemblée Générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en Assemblée Générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en Assemblée Générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre V. Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'Assemblée Générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 2.500,- EUR. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'Assemblée Générale est indispensable.

Titre VI. Fin de la Société

Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel(le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Après 20 ans toute l'installation appartient à Rollinger Roger et Rollinger-Hild Marie-Jeanne ou à leurs enfants.

6. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec son héritier.

Titre VII. Dispositions Générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en Assemblée Générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- Rollinger Roger, L-5410 Beyren, 13, rue Berghaff.

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-5410 Beyren, 13, rue Berghaff.

4. L'Assemblée Générale ordinaire 2005 aura lieu le 3 février 2005.

Annexe: Description de la partie commune

Aufdachmontagegestell: Schletter, spezifisches Trapezblechbefestigungssystem FIX 2000

Wechselrichter: SMA Sunny Boy 3000 (12 Stück)

Fernüberwachung: Sunny Boy control light

Netzleitungsmodem

Fait à Beyren, le 10 avril 2004.

M.-J. Rollinger-Hild / R. Rollinger / D. Rollinger

Administrateurs légaux de la personne et des biens

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00085. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027415.3/000/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

HALL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.770.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 janvier 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2003/2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Bruno Arosio, conseiller commercial, demeurant à Milan (Italie), président;
Giorgio Seragnoli, entrepreneur, demeurant à Bologne (Italie), administrateur;
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALL INVESTMENT S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027224.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

**JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 106.899.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Malta with its registered office at Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta, represented by Mr. Karl McCathern, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, acting in its capacity as director of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- * to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- * to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

* to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

It being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Law of July 31, 1929, on holding companies as amended from time to time.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) represented by two hundred twenty five (225) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III. Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK») and will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). However, for the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, who is Non-resident in the UK, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers, it being understood, for the avoidance of doubt, that managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV. General Meeting of Unitholder

Art. 16. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting. The decisions of the single unitholder which are taken in the scope of the previous sentence are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting of unitholders is held in the registered office of the Company, at a place specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of the month of May at 15.00, Luxembourg time. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in the registered office of the Company at the same time.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, exceptional circumstances so require. However, the annual general meeting shall never be held in the UK.

Art. 18. Other General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V. Business Year - Balance Sheet

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on the first January and ends on the thirty-first December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)».

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2005.

The first annual general meeting of unitholders shall be held in 2006.

Subscription - Payment

All the two hundred twenty five (225) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED, prenamed, and have been fully paid up in cash, therefore the amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

* Mr. James C. Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

* Mr. John Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

* Mr. Stephen Olton, Associate, residing at c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

* Mr. Karl McCathern, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

* Mr. Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

* Mr. Steven Greenspan, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

* Mr. Steven Mastrovich, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

* Mr. Daniel Volpano, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

* Mrs. Joanne Douvas, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor for a term expiring at the close of the annual general meeting of unitholders which shall be held in 2006: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Malte, ayant son siège social à Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta, représentée par Monsieur Karl McCathern, Vice Président, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, agissant en sa qualité d'administrateur de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit.

Chapitre 1^{er}. Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée».

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble

du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

* accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-), représentés par deux cent vingt-cinq (225) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU») et seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Cependant, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans

l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au UK ou au US ou qui est établie de façon permanente au US ou au UK.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique prise dans le domaine de la phrase précédente sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans la convocation le dernier mercredi du mois de mai à 15 heures (de l'heure luxembourgeoise). Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant au siège social de la Société à la même heure.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Cependant, l'assemblée générale annuelle ne pourra jamais être tenue au RU.

Art. 18. Autres Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demandent.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005. La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu en 2006.

Souscription - Libération

Les deux cent vingt-cinq (225) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED, précitée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

* Monsieur James C. Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

* Monsieur John Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

* Monsieur Stephen Olton, Associate, demeurant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

* Monsieur Karl McCathern, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

* Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

* Monsieur Steven Greenspan, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, N.Y.N.Y. 10036 USA;

* Monsieur Steven Mastrovich, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, N.Y.N.Y. 10036 USA;

* Monsieur Daniel Volpano, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, N.Y.N.Y. 10036 USA; et

* Madame Joanne Douvas, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, N.Y.N.Y. 10036 USA.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

3) Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période expirant à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue en 2006: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête des comparants.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. McCathern, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2005, vol. 891, fol. 96, case 4. – Reçu 225 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(027468.3/239/538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

TOTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 5.486.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue sous seing privé en date du 15 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, Référence: LSO-AW06762,

que le Conseil d'Administration de la société anonyme TOTAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le Conseil d'Administration libère, avec effet au 15 novembre 2004, Monsieur François-Xavier Dumont de Chassart, demeurant à L-1952 Luxembourg, 14, rue Nina et Julien Lefèvre, de sa fonction de Directeur Général de la société.

Le Conseil d'Administration attribue, avec effet au 15 novembre 2004, le titre de Directeur Général de la société à Monsieur Jean-Marc Debaty, né à Huy (Belgique) le 20 juin 1964, demeurant à B-1332 Rixensart, 54, rue du Vallon.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 mars 2005.

Pour extrait conforme

T. Metzler

Notaire

(027123.3/222/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
 Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
 R. C. Luxembourg B 106.900.

—
 STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l., a company incorporated today by the undersigned notary and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mr. Karl McCathern, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and Mr. Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, acting in their capacity as managers of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

* to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

* to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

* to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

It being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Law of July 31, 1929, on holding companies as amended from time to time.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III. Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK») and will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). However, for the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, who is Non-resident in the UK, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers, it being understood, for the avoidance of doubt, that managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance

with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV. General Meeting of Unitholder

Art. 16. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting. The decisions of the single unitholder which are taken in the scope of the previous sentence are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting of unitholders is held in the registered office of the Company, at a place specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of the month of May at 15.00, Luxembourg time. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in the registered office of the Company at the same time.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, exceptional circumstances so require. However, the annual general meeting shall never be held in the UK.

Art. 18. Other General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V. Business Year - Balance Sheet

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on the first January and ends on the thirty-first December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)».

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2005.

The first annual general meeting of unitholders shall be held in 2006.

Subscription - Payment

All the one hundred twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l., prenamed, and have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

* Mr. James C. Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

* Mr. John Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

* Mr. Stephen Olton, Associate, residing at c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

* Mr. Karl McCathern, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

* Mr. Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

* Mr.. Steven Greenspan, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

* Mr. Steven Mastrovich, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

* Mr. Daniel Volpano, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

* Mrs. Joanne Douvas, Vice President, residing at c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor for a term expiring at the close of the annual general meeting of unitholders which shall be held in 2006: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l., une société constituée aujourd'hui par le notaire soussigné et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Messieurs Karl McCathern, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, agissant en leur qualité de gérants de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit.

STATUTS

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»;

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

* accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50,000,000,-) divisé en cinq cent mille (500,000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU») et seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Cependant, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente

lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assurer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au UK ou au US ou qui est établie de façon permanente au US ou au UK.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés.

1.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique prise dans le domaine de la phrase précédente sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par téléfax, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année au siège social de la Société à l'endroit indiqué dans la convocation le dernier mercredi du mois de mai à 15 heures (de l'heure luxembourgeoise). Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant au siège social de la Société à la même heure.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Cependant, l'assemblée générale annuelle ne pourra jamais être tenue au RU.

Art. 18. Autres Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demandent.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agrées.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu en 2006.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l., précitée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

* Monsieur James C. Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

* Monsieur John Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

* Monsieur Stephen Olton, Associate, demeurant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

* Monsieur Karl McCathern, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

* Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

* Monsieur Steven Greenspan, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

* Monsieur Steven Mastrovich, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;

* Monsieur Daniel Volpano, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA; et

* Madame Joanne Douvas, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

3) Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période expirant à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue en 2006: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête des comparants.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. McCathern, J.C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2005, vol. 891, fol. 96, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(027470.3/239/543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

SIGMALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 33.932.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027099.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

35364

SIBA, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 30.780.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027110.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

FLOUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.355.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 4 janvier 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Vilmo Montanari de sa fonction d'Administrateur et de Président de la société.

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, l'Administrateur suivant:

Monsieur Gian Luca Ghini, demeurant à 47891 Dogana (République de Saint Marin), Piazza Tini, 10.

Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

FLOUR S.A.

S. Vandì / O. Piccinelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027109.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

THE CRUSADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 50.248.

—
L'an deux mille cinq, le 30 mars.

Se sont réunis à Luxembourg en Assemblée Générale Extraordinaire les actionnaires de la société anonyme THE CRUSADE S.A.

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Mr. Michel Gattucci, demeurant 324, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg;

CHRISTIAN GRETSCH, S.à r.l., 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg;

Mr. Christian Gretsches, demeurant 17, rue de la Forêt, L-5320 Contern.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HOME SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Signature

Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027134.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

35365

POPilex, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 88.505.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027112.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

FUNICULAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 96.691.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027117.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

DOK, Société Anonyme.

Siège social: L-8039 Strassen, 38, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 93.241.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00173, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Pour DOK

M. Molitor / Signature

Président administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(027748.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PATTAYA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 31.968.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00160, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027749.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

35366

VILLA DIFFERDANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 95.771.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027118.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

PERGANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.371.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027119.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

CYRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 35.528.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 février 2005

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, avec effet au 18 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYRIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027242.3/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

PHOTO-STUDIO 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 24, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 84.737.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHOTO-STUDIO 2000, S.à r.l.

Signature

(027877.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

35367

SOCIETE HOTELIERE EUROPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 27.918.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027120.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

IPSILUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 48.911.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027121.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

**PASUCHA KLEPZIG & ASSOCIES ARCHITECTES & INGENIEURS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18-20, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 103.861.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 24 mars 2005

En date du 24 mars 2005, le siège social de la société a été transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 18-20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

M. Klepzig

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027327.3/1137/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MAFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, Place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 101.636.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(027931.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

TETALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.683.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027122.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

XILUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 33.940.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027128.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MIV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 99.332.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MIV LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Gérant

(027834.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

MARENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.373.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(027942.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

MARENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.373.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(027941.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

PAVILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 90.511.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027129.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

VORTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 100.789.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'Entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027131.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MARK IV HOLDINGS S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 99.331.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MARK IV HOLDINGS S.C.S.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Fondé du Pouvoir

(027836.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**IVG, INTERESSEVERAÏN GAASPERECH, SYNDICAT D'INTERETS LOCAUX DE GASPERICH,
A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 29, rue B. Franklin.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 février 2005, les membres présents ont marqués leur accord avec la modification de l'article 3a des statuts du SYNDICAT D'INTERETS LOCAUX A.s.b.l. telle que reprise sur la feuille annexée à la présente.

Luxembourg, le 23 mars 2005.
Pour le Conseil d'Administration
J. Lakaff / F. Dahm
Secrétaire / Président

MODIFICATION DES STATUTS

Art. 3a. Seuls les membres effectifs, exercent les prérogatives prévues par la loi et les présents statuts. Pour être membre effectif, il faut habiter Gasperich ou être propriétaire à Gasperich, adresser une demande au conseil d'administration, adhérer aux statuts et payer la cotisation. Le conseil d'administration décide de l'admission sans devoir fournir de motif pour sa décision.

Approuvé en Assemblée Générale extraordinaire du 15 février 2005.

F. Dahm / J. Lakaff
Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05457. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027135.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

ASPEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 100.790.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2005

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, place Nancy L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.
Réviseurs d'Entreprises
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027138.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

CARD CONCEPT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.588.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028892.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

CARD CONCEPT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.588.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(028889.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

35371

SWICORP INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 36.929.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 11 mars 2005, que:
Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2004:

* Monsieur Daniel Schenker, Consultant, demeurant à SBC Building, Madina Road, 13th Floor, PO Box 24507, Jeddah 21546, Saudi Arabia.

* Monsieur Kamel Lazaar, Directeur, demeurant au 8, Quai Gustave Ador, CH-1211 Genève.

* Monsieur David Rey, Consultant, demeurant au 8, Quai Gustave Ador, CH-1211 Genève.

Le mandat de Monsieur Al Jarbi Hasan n'a pas été reconduit.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

* DELOITTE S.A., Société Anonyme, domicilié au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027263.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

FINANCIERE ET INDUSTRIELLE PRIVEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.894.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2005 que:

- Monsieur John H. Metzger, avocat, demeurant à Genève;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg;

sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

- AUDIEX S.A., Luxembourg.

est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027270.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

FONDATION INRIE, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 18 mars 2005

Les mandats des administrateurs, Monsieur Roland Plever et Monsieur Patrick Truchot ont été reconduits pour une durée de trois ans. Ils prendront fin le 17 mars 2008.

Madame Marie Thérèse Gaborit De Montjou a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin le 17 mars 2008.

Le siège social de la FONDATION INRIE a été transféré du 13, avenue Porte Neuve, L-2013 Luxembourg au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027328.3/1137/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

35372

EICHENBERG S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 58.678.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2005

- Les démissions de Messieurs Jean-Robert Bartolini et Alain Renard et de Madame Françoise Dumont, de leur mandat d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées;
- La démission de la société FIN-CONTROLE S.A., de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet à la présente Assemblée, est acceptée;
- Constatant qu'aucune candidature n'est présentée pour les postes vacants, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement des Administrateurs ni du Commissaire aux Comptes, démissionnaires;
- A défaut de transfert du siège social vers un autre domiciliaire faute de proposition, la société n'a à partir de cette date plus de siège social.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour EICHENBERG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027301.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

VIMARENSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 97.134.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège social de la société le 24 mars 2005, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) révocation de M. Vitor Manuel Marques Ferreira de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué à la gestion journalière;
- 2) nomination de M. José da Silva Santos au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027330.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MICHEL ALBERT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 87.966.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2005

Les actionnaires de la société MICHEL ALBERT INVESTISSEMENTS S.A. réunis le 1^{er} février 2005 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

- Transférer le siège social au 19, rue Sigismond L-2537 Luxembourg;
- Nommer les administrateurs suivants:
 - a) M^e Eyal Grumberg, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare;
 - b) Monsieur Luca di Fino, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond;
 - c) Mademoiselle Stéphanie Moretto, demeurant L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- Nommer le commissaire aux comptes Monsieur Mathieu Feldmann, demeurant à F-67000 Strasbourg, 25, rue Geiler.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027338.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

THREELAND HOTELS, Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, rue Pierre Hamer.
R. C. Luxembourg B 36.321.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2005

Les soussignés actionnaires de la société anonyme THREELAND HOTELS S.A., avec siège à L 4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer, conviennent de nommer administrateurs, respectivement commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2011:

1) Administrateurs:

- Monsieur Marco Putz, né à Pétange, le 31 octobre 1958, demeurant à L-4712 Pétange, 12, rue des Alliés, Président du conseil d'administration.

- Monsieur François Sertic, né à Villerupt (F), le 17 juillet 1938, demeurant à L 4970 Bettange/Mess, 1, rue Moltert.

- Monsieur Yvan Marx; né à Saint Mard (B), le 3 décembre 1940, demeurant à B 6791 Athus, 65, rue des Cerisiers.

- Monsieur Georges d'Huart, né à Luxembourg, le 11 octobre 1942, demeurant à L 4761 Pétange, 9, rue de Luxembourg.

2) Commissaire aux comptes:

Madame Brigitte Stemper, née à Pétange, le 2 octobre 1957, demeurant à L-4712 Pétange, 12, rue des Alliés.

Pétange, le 15 mars 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027367.3/207/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

WESTBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.768.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

WESTBRA S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Managing Director

(027838.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

BENESEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 14.868.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BC00101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(027943.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

E.M. CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 44, rue Charles Arendt.
R. C. Luxembourg B 82.686.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00129, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027968.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

NOEMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.089.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

(027970.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

BEAUVOIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.610.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(027971.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS, Société en commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.720.

Le bilan de la société au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(028409.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS, Société en commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.720.

Le bilan de la société au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(028413.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS, Société en commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.720.

Le bilan de la société au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(028415.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.227.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027972.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

NOEMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.089.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(027975.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

S.I.R.T, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 72, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 24.732.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028008.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**C.F.E.P., COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.036.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028009.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

BOELEKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.483.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(028230.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

OCTO GROUP S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-4970 Dippach, 41, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 78.560.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OCTO GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 320 du 2 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Srdjan Mijanovic, programmeur, demeurant à Dippach, qui désigne comme secrétaire Monsieur Robert Weirig, employé privé, demeurant à Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Dragand Mijanovic, employée privée, demeurant à Dippach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Dissolution de la société et mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

II. Les convocations pour cette Assemblée Générale Extraordinaire ont été faites, conformément à la loi et aux statuts:

Dans le Mémorial C, N° 177 du 26 février 2005.

Dans le Mémorial C, N° 204 du 8 mars 2005.

Dans le journal «Tageblatt» du 19 février 2005 et du 3 mars 2005.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

III. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec le procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

IV. Il résulte de la liste de présence que sur les deux mille (2.000) actions existantes, mille deux cents (1.200) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

V. Plus de la moitié des actions étant présentes ou représentées à l'assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

VI. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur:

La société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 69.995.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Mijanovic, R. Weirig, D. Mijanovic, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, vol. 23CS, fol. 99, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

J.-P. Hencks.

(027559.3/216/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.